

Arrêté

fixant la composition de la commission de sélection prévue à l'article 4 du décret n°88-646 du 06 mai 1988 modifié relatif aux dispositions statutaires applicables au corps des magasiniers des bibliothèques du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche, pour le recrutement externe sans concours dans le corps des magasiniers des bibliothèques de 2^{ème} classe, organisé par l'Université de Mulhouse.

Le Président de l'Université de Haute-Alsace,

- Vu la loi n°84-16 du 11 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;
- Vu le décret n°88-646 du 6 mai 1988 modifié relatif aux dispositions statutaires applicables au corps des magasiniers des bibliothèques ;
- Vu l'arrêté du 6 avril 2021 autorisant au titre de l'année 2021 des recrutements sans concours de magasiniers des bibliothèques de 2^{ème} classe et fixant le nombre et la répartition des postes offerts à ces recrutements ;

ARRÊTE

Article 1^{er} : La commission de sélection du recrutement externe sans concours dans le corps des Magasiniers des bibliothèques de 2^{ème} classe, organisé par l'Université de Mulhouse, est composée ainsi qu'il suit :

Madame BORAUD MEMBREDE Anne, Conservatrice des bibliothèques, Directrice du Learning Center, MULHOUSE, Présidente

Monsieur Vincent CHAPPUIS, Responsable des Bibliothèques d'Histoire, STRASBOURG, Membre

Madame Emma WURTH, Assistante Ingénieure contractuelle, Conseiller en carrière et formation, gestionnaire GPEEC, MULHOUSE, Membre

Monsieur Frédéric BLANC, Attaché d'Administration de l'Etat, Responsable du Service Enseignants, Suppléant

Madame Lénaïk LE DUGOU, Ingénieure d'études 2^e classe, Directrice Adjointe du Learning Center, MULHOUSE, Suppléante

Article 2 : Le Président de l'Université de Mulhouse est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Mulhouse, le 21 mai 2021

Le Président de l'Université de Haute-Alsace



Pierre-Alain MULLER